

FORMATION NOUVEAU PROGRAMME DE SPÉCIALITÉ

CLASSE DE PREMIÈRE

M. Jérôme Burtin
Lycée Léopold Sédar Senghor, Évreux

THÈME N° 5 : ANALYSER LES RELATIONS ENTRE ÉTATS ET RELIGIONS **24-25 HEURES**

Introduction : États et religions aujourd'hui. **2 heures**

- Des relations de natures différentes entre États et religions sur le plan du droit public (séparation, religion officielle...) à partir d'exemples.
- Des degrés variables de libertés de conscience et religieuse (respect de la liberté de croire ou de ne pas croire, de changer de religion, laïcité...) à partir d'exemples.

Évaluation : réalisation d'un schéma-bilan synthétisant l'introduction.

Axe 1 - Pouvoir et religion : des liens historiques traditionnels

Jalons

- Le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir : le couronnement de Charlemagne. **3 heures**
- Pouvoir politique et magistère religieux : le calife et l'empereur byzantin au IXe-Xe siècle, approche comparée. **4 heures**

Axe 2 - États et religions : une inégale sécularisation

Jalons

- La laïcité en Turquie : l'abolition du califat en 1924 par Mustapha Kemal. **4 heures**
- États et religions dans la politique intérieure des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale. **4 heures**

Objet de travail conclusif - État et religions en Inde **5 heures**

Jalons

- État et religions : « sécularisme » et dimension politique de la religion.
- Les minorités religieuses.
- Des enjeux géopolitiques : l'Inde et le Pakistan.

Conclusion du thème **1 heure**

Évaluation sommative finale **2 heures**

TOTAL : **25 heures.**

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE

INTRODUCTION :

2 heures

Premier temps de l'introduction :

1 heure

Des degrés variables de libertés de conscience et religieuse (respect de la liberté de croire ou de ne pas croire, de changer de religion, laïcité...) à partir d'exemples :

Sitographie :

Laïcité et fait religieux, Le Dr@kk@r n°22, janvier 2019, disponible sur le site disciplinaire de l'académie de Rouen à l'adresse : <http://hist-geo.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article6113>

Notamment la « carte du mois » et les nombreuses références bibliographiques :
<http://hist-geo.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article6101#6101>

La carte propose d'aborder la notion de laïcité par le biais de la liberté religieuse, droit fondamental affirmé dans l'article 18 de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* de 1948 :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

Si cette liberté est protégée dans de nombreux États, environ 20% de la population mondiale est aujourd'hui concernée par les persécutions ou discriminations religieuses.

Mise en œuvre :

Voir la « 0. FICHE ELEVE – Introduction ».

Questionnement utilisant la « carte du mois » (document 1) :

Comprendre la légende et s'interroger sur les choix cartographiques

1) Quelles sources le cartographe a-t-il mobilisées afin d'élaborer cette carte ?

=> le cartographe s'appuie sur des données afin de réaliser son travail. Une représentation cartographique implique ainsi des choix, dont on peut discuter scientifiquement la pertinence.

2) Quels critères sont utilisés par chaque source pour déterminer les pays dans lesquels les libertés religieuses sont bafouées ?

=> les données statistiques ne sont pas neutres en tant que telles, elles sont construites par le statisticien et donc le fruit de choix, dont on peut discuter scientifiquement la pertinence.

3) Déduisez de la réponse précédente une définition *des* libertés religieuses.

=> définition des libertés religieuses comme une pluralité de libertés qui s'additionnent.

Lire une carte et en extraire des données

4) Quels continents sont les plus concernés par les violations des libertés religieuses ?

5) Citez quelques exemples de pays pour lesquels les deux sources indiquent des atteintes très graves aux libertés religieuses.

6) Citez quelques exemples de pays pour lesquels une source ne corrobore pas l'autre. Formulez des hypothèses pour expliquer cette divergence d'interprétation.

7) Les libertés religieuses sont-elles en progrès ou en recul dans le monde ?

Prolongement envisageable valorisant l'initiative et l'autonomie des élèves :

Le site de l'Observatoire de la Liberté Religieuse (<https://www.liberte-religieuse.org>), mis en ligne par la fondation internationale de l'Aide à l'Église en Détresse (AED) fournit une base de données sur la situation des religions dans le monde, avec la possibilité de consulter des fiches-pays.

Les élèves font le lien avec la carte étudiée précédemment : l'AED est l'une des sources utilisées par cette dernière.

En fonction du temps disponible et de ses choix pédagogiques, l'enseignant peut :

- proposer aux élèves de présenter différentes situations concrètes en termes de libertés religieuses. En salle informatique, avec une classe mobile ou leurs smartphones, les élèves consultent les fiches-pays. Ils doivent avoir le réflexe de s'appuyer sur la carte précédente afin de rendre leur recherche plus efficace et sélectionner les pays illustrant telle ou telle situation paradigmatique.
- attendre le même type de travail mais en aiguillant ses élèves vers des fiches-pays pré-sélectionnées : France, États-Unis, Arabie Saoudite (persécution), Chine (persécution), Russie (discrimination), Égypte (discrimination), Vietnam (discrimination).

Permet d'entrer dans le détail de la législation sur le blasphème, l'apostasie, etc.

On peut envisager une restitution orale par binômes, chacun sur un pays particulier.

OU

Rapport de l'USCIRF – commission américaine sur la liberté religieuse dans le monde -, organe consultatif du gouvernement des États-Unis qui répertorie les situations de violations ou de restrictions des libertés dans ce domaine, avec des fiches-pays ([en anglais](https://www.uscirf.gov/reports-briefs/annual-report)): <https://www.uscirf.gov/reports-briefs/annual-report>

Travail possible par un professeur certifié DNL dans le cadre du cours de DNL ou de celui de spécialité habituel, y compris avec des élèves « hors section européenne », comme le prévoit l'article 6 de l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale (SELO) et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Transition :

Cette diversité dans le respect des libertés religieuses à travers le monde est fondamentalement liée à la manière dont chaque État traite la question de la religion et de la diversité religieuse sur son territoire.

Deuxième temps de l'introduction : **1 heure**
Des relations de natures différentes entre États et religions sur le plan du droit public (séparation, religion officielle...) à partir d'exemples :

Bibliographie, sitographie et ressources diverses :

La Laïcité en France et dans le monde

Le dossier n° 8119 de la *Documentation photographique* (édité par CNRS Éditions, janvier 2019), une partie intitulée « Les laïcités dans le monde aujourd'hui ».

Le « *Pew Research Center* » est un centre de recherche (*think tank*) américain connu pour ses études consacrées aux religions dans le monde. La branche du centre « *Religion and Public life* » met à disposition des ressources, rapports, données et visualisations sur la situation des différentes religions à l'échelle des pays et du globe ([en anglais](#)).

L'émission de France Culture « *Soft Power* » propose un « tour du monde des laïcités ». Sécularisme, liberté religieuse, tolérance... autant de notions qui éclairent sur la situation de pays qui ne sont pas laïques au sens français du terme, ce qui ne signifie pas qu'il ne puisse exister des formes de séparation entre les religions et les États, quand bien même certains symboles pourraient laisser penser le contraire (1 heure 29).

<https://www.franceculture.fr/emissions/soft-power/soft-power-le-magazine-des-internets-du-dimanche-09-decembre-2018>

Un dossier de France TV Éducation, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, pour « Comprendre l'histoire de la laïcité », avec des ressources complémentaires en se connectant via l'Eduthèque. Les thèmes traités sont variés : le mot laïcité ; l'histoire de la laïcité en France depuis la Révolution, la laïcité au-delà des frontières (Europe, Amérique).

<https://education.francetv.fr/matiere/education-civique/sixieme/dossier/la-laicite>

Article « Les laïcités en Europe », site de l'Institut européen en sciences des religions (IESR), <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/ressources-pedagogiques/fiches-pedagogiques/laicites-europe#ui-id-13>

D'autres articles exploitables sur le site.

Mise en œuvre :

Questionnement sur le document 2 « La laïcité, clé du pacte républicain français » :

Faute de frappe dans le document ligne 2 : « en font ».

Possibilité d'ajouter à la fin du titre du document le mot « français ».

L'enseignant peut contextualiser le document en rappelant la mission confiée en 2003 par le président Chirac à la commission Stasi, ne se limitant pas à la question du port de signes religieux (et notamment du voile islamique) en milieu scolaire qui agita l'opinion publique depuis le début des années 1990.

1) Expliquez quelles sont les trois valeurs sur lesquelles repose la loi de Séparation de 1905.

2) Pourquoi Bernard Stasi affirme-t-il que la laïcité, « pierre angulaire du pacte républicain », permet « à tous de vivre ensemble » ?

=> Notion de « pacte républicain » inspirée de la philosophie des Lumières.

Cette évocation de la loi de 1905, nécessairement rapide puisque déjà étudiée dans le cadre du programme de tronc commun (thème 3, chapitre 1 « La mise en œuvre du projet républicain », PPO « 1905 - La loi de séparation des Églises et de l'État : débats et mise en œuvre »), permet alors de rappeler que le modèle français n'est qu'une « formule » parmi toutes celles organisant les rapports entre État et religion à l'époque contemporaine.

On peut s'appuyer sur le **document 3** « L'Europe protège la liberté de conscience » (article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, 1950).

NB : cette convention a été ratifiée dans le cadre du Conseil de l'Europe, non de l'Union européenne et de ses ancêtres institutionnels. Afin de veiller au respect effectif des droits de l'homme par les États signataires, la Convention a institué une Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), mise en place en 1959 et siégeant à Strasbourg. Chaque citoyen s'estimant lésé peut la saisir directement, à la condition que son État de résidence le lui permette.

⇒ La convention énonce un ensemble de libertés religieuses et les restrictions conditionnées qui peuvent leur être apportées. À aucun moment le principe de « laïcité » ou de « séparation » n'est évoqué.

L'enseignant propose alors un panorama exemplifié des divers types de régimes reliant État et religions. De nombreux documents d'illustration sont proposés dans les manuels.

- régime d'athéisme officiel. Ex : Cuba, République populaire de Chine, Corée du Nord.
- régime théocratique, théocratie : confusion des pouvoirs religieux et étatiques, forme de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par ceux qui sont investis de l'autorité religieuse ou par un souverain considéré comme le représentant de Dieu sur terre.
Ex : Iran, Arabie Saoudite.
- régime de religion officielle, religion d'État, Église d'État ou Église établie, religion nationale (*Volkirke* en allemand) : religion majoritaire qui se voit reconnaître un statut juridique privilégié. En Angleterre, on parle d'*establishment*.
- régime des cultes reconnus : système de gestion des cultes qui confère un statut privilégié à une pluralité de religions. Régime appelé parfois « concordataire », par référence au Concordat signé entre le Saint-Siège et l'État, modèle d'accord bilatéral étendu à d'autres cultes, à ceci près que Concordat relève du droit international public et que les accords renvoient au droit national.
Ex : les *accuerdos* (accords) espagnols ; les *intesas* (ententes) italiennes.
- régime séparatiste ou séparatisme : séparation des Églises et de l'État. Ex : France.
- régime de tolérance : système de relations religions/État où la liberté religieuse est garantie mais pas l'égalité politique entre croyants de diverses confessions et non-croyants. Ex : les Pays-Bas au XVIIIe siècle ; les millets ottomans.

[Source des définitions : « Les laïcités en Europe », site de l'Institut européen en sciences des religions (IESR), <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/ressources-pedagogiques/fiches-pedagogiques/laicites-europe#ui-id-13>]

OU

L'enseignant peut proposer un exercice de prise de notes sur tout ou partie du « tour du monde des laïcités » proposé par l'émission de France Culture « *Soft Power* » (voir *supra*).

Possibilité de distribuer des extraits minutés aux différents élèves, à prendre en notes chez soi sur format informatique pour la séance suivante. Projection des travaux de quelques volontaires avec diffusion audio du podcast en parallèle :

- échange disciplinaire sur les différents régimes,
- échange et réflexion méthodologiques sur les techniques de prise de notes.

L'utilisation de pads permet une mise en commun aisée des extraits distribués.

Inconvénient de l'exercice : la vitesse (rapide) avec laquelle beaucoup d'élèves écrivent au clavier limite l'intérêt car elle rend moins nécessaire la sélection de l'essentiel.

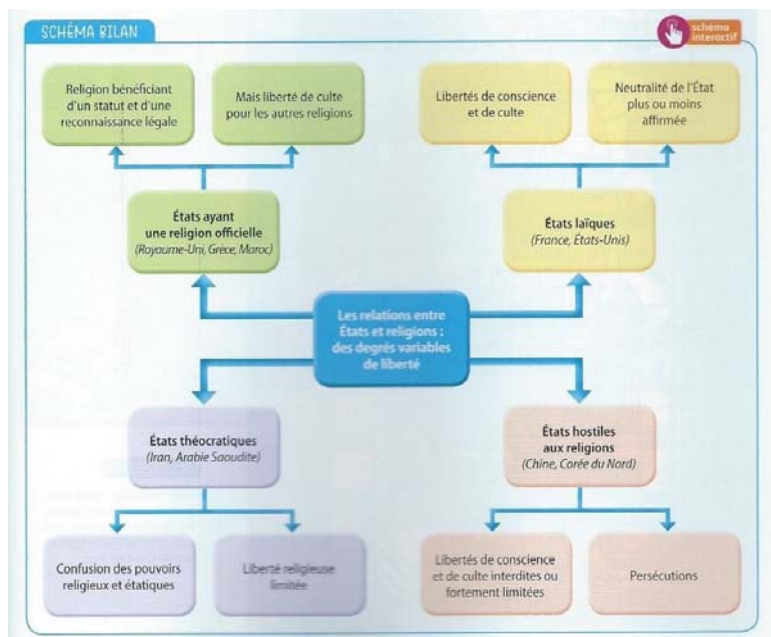
Troisième temps de l'introduction : croisement entre les deux premiers

Consigne :

En vous appuyant sur des exemples choisis, montrez que la laïcité n'exclut pas l'intolérance religieuse et qu'une religion d'État ne signifie pas l'absence de liberté religieuse.

⇒ Le respect des libertés religieuses et la laïcité ne se recouvrent pas nécessairement : ainsi, si la liberté religieuse est une condition essentielle de la laïcité, celle-ci est tout de même garantie dans de nombreux États non-laïques. Inversement, des États laïques peuvent faire preuve d'intolérance religieuse.

Évaluation : réalisation d'un schéma-bilan synthétisant l'introduction.



Définitions opératoires :

De la double étymologie *relegere* (cueillir, rassembler) et *religare* (lier, relier), le terme « religion » désigne un système de croyances et de pratiques relatives au sacré.

L'État désigne l'organisation/la structure politique permanente qui exerce des pouvoirs sur le territoire national.

PROBLÉMATIQUE DU THÈME :

Quels rapports les faits religieux entretiennent-ils avec le pouvoir, sur le plan institutionnel et géopolitique, depuis le Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine ?

AXE 1 :

POUVOIR ET RELIGION : DES LIENS HISTORIQUES TRADITIONNELS

Quelles interactions entretiennent le pouvoir religieux et le pouvoir politique au Moyen Âge ?

Programme d'histoire de seconde :

Quelles notions connues des élèves ?

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (10-12 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Deux points de passage et d'ouverture :

- Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain.
- Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.

Ont peut-être été abordées les notions de culte impérial, religion civique, persécutions contre les chrétiens, conversion...

Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations

Les objectifs sont les suivants :

« Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman.

On peut mettre en avant :

- l'émergence de grands ensembles de civilisation ;
- les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam ;
- l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ;
- la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique. »

JALON N° 1 : Le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir : le couronnement de Charlemagne **3 heures**

Bibliographie :

JOSIANE BARBIER, « Le sacré dans le palais franc », in M. KAPLAN, *Le Sacré et son inscription dans l'espace à Byzance et en Occident. Études comparées*, Paris, Publications de la Sorbonne, « Byzantina Sorbonensia-18 », 2001, pp. 27-41, disponible en ligne à <https://books.openedition.org/psorbonne/2173?lang=fr>

Robert-Henri BAUTIER, « Sacres et couronnements sous les Carolingiens et les premiers Capétiens. Recherches sur la genèse du sacre royal français », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1987-1988, Paris, 1989, p. 7-56, réédité dans *Id.*, *Recherches sur l'histoire de la France médiévale. Des Mérovingiens aux premiers Capétiens*, Aldershot 1991, II.

ALAIN BOUREAU, « Des politiques tirées de l'Écriture. Byzance et l'Occident », *Annales HSS*, 55-4, 2000, pp. 879-887.

Geneviève BÜHRER-THIERRY et Charles MÉRIAUX, *La France avant la France. 481-888*, Paris, Belin (Histoire de France, 1), 2010, p. 344-355.

Geneviève BÜHRER-THIERRY, *L'Europe carolingienne (714-888)*, Paris, Cursus, 1999, rééd. 2010.

Mayke DE JONG, « *Sacrum palatium et ecclesia*. L'autorité religieuse royale sous les Carolingiens (790-840) », *Annales HSS*, Éditions de l'EHESS, 2003, n° 6, p. 1243-1269, disponible en ligne <https://www.cairn.info/revue-Annales-2003-6-page-1243.htm>

Wojciech FALKOWSKI et Yves SASSIER, *Le Monde carolingien. Bilan, perspectives, champs de recherche*, Turnhout, Brepols, 2009.

Jean FAVIER, *Charlemagne*, Fayard, 1999, 769 p.

Laurent FELLER, *Église et société en Occident, du début du VIIe au milieu du XIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2004.

Robert FOLZ, *Le Couronnement impérial de Charlemagne. 25 décembre 800*, Paris, 1964, rééd. 2008 (*Les journées qui ont fait la France*).

Claude GAUVARD, *La France au Moyen-Âge*, Paris, PUF, 1996, p. 90-92.

Jean-Philippe GENET, *Le Monde au Moyen Âge*, Hachette Supérieur, Carré Histoire, 272 p., et notamment p. 45-47 sur le couronnement de Charlemagne, p. 61-67 « Les terres d'Islam VIIIe-XIe siècle », p. 68-80 « L'empire byzantin VIIIe-XIe siècle ».

Henry MAYR-HARTING, « Charlemagne, the Saxons, and the Imperial Coronation of 800 », *EHR 111* (1996), p. 1113-1133, sur les liens entre le couronnement de Noël 800 et la soumission de la Saxe.

Pierre RICHÉ, *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette Pluriel, 1983, rééd. 1992.

Laurent THEIS, « Pourquoi s'est-il fait couronner empereur ? », *L'Histoire* n° 406, *Charlemagne. Les habits neufs de l'empereur*, décembre 2014.

Chronologie :

- 313 : édit de Milan de Constantin.
- 380 : Théodose fait du christianisme la religion d'État, ce qui le pose en responsable du salut du peuple.
- 751-987 : dynastie carolingienne.
- 751 : élection de Pépin le Bref roi des Francs.
- 754 : sacre de Pépin le Bref et de sa famille par le pape Étienne II.
- 768-814 : règne de Charlemagne.
- 772-804 : conquête de la Saxe par Charlemagne.
- 774 : Charlemagne roi des Lombards.
- 789 : *Admonitio generalis*, grand capitulaire programmatique.
- 794 : Charlemagne réunit le concile de Francfort, en présence de deux légats du pape, qui condamne à la fois l'hérésie adoptianiste, propagée par des ecclésiastiques espagnols (selon laquelle le Christ ne serait que le fils adoptif de Dieu), et les résolutions prises par les évêques de l'empire d'Orient, en 787, visant à « rétablir le culte des images », comprises comme de l'idolâtrie mais autorisant en réalité à nouveau l'usage des icônes.
- Fin 795 : décès du pape Hadrien, remplacé par Léon III.
- 800 : couronnement de Charlemagne comme empereur d'Occident.
- 814 : mort de Charlemagne.

Commentaires :

L'enseignement de spécialité appelle au croisement des disciplines, histoire, géopolitique et science politique. À travers le sacre de Charlemagne en l'an 800, nous nous proposons ainsi de mettre en évidence la fonction des cérémonies, des rituels politiques, signifiants par-delà la simple pompe et le décorum. Les symboles mobilisés, les gestes esquissés, les paroles prononcées... manifestent en effet une conception des pouvoirs et une théorie des rapports entre les pouvoirs spirituel/ecclésiastique et temporel/séculier.

La question sous-jacente est celle de la légitimité relative et de la hiérarchie des pouvoirs :

- la légitimité de l'empereur est-elle tenue directement de Dieu, auquel cas le clergé n'a qu'un rôle de confirmation symbolique de l'élection divine ?
- la légitimité de l'empereur est-elle tenue du clergé en tant que ce dernier est l'intermédiaire entre les laïcs et la divinité ?

Cette question ne peut être abordée sans contextualiser précisément la cérémonie afin de déterminer le rapport de forces entre les acteurs en présence.

À cet égard, il semble essentiel d'insister sur l'ambiguïté de la cérémonie de l'an 800, dans la mesure où la cérémonie doit être comprise comme une ressource sujette à interprétation, comme en témoigne la construction des sources qui la relatent.

Quelques éléments généraux sur la cérémonie du sacre au haut Moyen Âge :

- distinction entre le couronnement, rite laïque, et le sacre, cérémonie religieuse qui peut s'accompagner d'une onction.
- le sacre n'est pas une spécificité carolingienne. Ex : sacres dans l'Espagne wisigothique dès le VI^e siècle.
- le sacre de l'an 800 est une innovation car il s'agit d'un sacre impérial. Mais d'autres sacres royaux l'ont précédé pour ce qui est de la dynastie des Pippinides :
751 : Pépin le Bref (741-768) sacré roi des Francs par un évêque dans la basilique Saint-Médard de Soissons.
754 : Pépin le Bref et ses deux fils Charlemagne et Carloman sacrés rois des Francs par le pape Étienne II dans la basilique de Saint-Denis.

Quelques éléments de contexte afin de saisir les enjeux du sacre de l'an 800 :

- la faiblesse du pape, menacé par les Lombards et par l'aristocratie romaine,
- la force militaire de Charlemagne, protecteur de l'Église.

MISE EN ŒUVRE :

Voir le fichier « 1a FICHE ÉLÈVE – Le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir. Le couronnement de Charlemagne ».

1 heure

Document d'accroche : Saint-Pierre, Charlemagne et le pape, mosaïque de Saint-Jean-de-Latran, Rome, IX^e siècle.

Description : le premier évêque de Rome (Saint-Pierre) remet le *pallium* (symbole du pouvoir religieux) au pape Léon III et la bannière impériale à Charlemagne : une répartition des pouvoirs qui semble claire entre sphère spirituelle et sphère temporelle, entre *auctoritas* pontificale et *potestas* impériale.

Mais ces relations sont en réalité bien plus complexes ; elles ont présenté différentes configurations dans l'espace et dans le temps et sont elles-mêmes des enjeux de pouvoir entre différents acteurs.

Dans quelle mesure le couronnement de Charlemagne consacre-t-il l'alliance entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel ?

1^{ère} heure : les antécédents du couronnement impérial

1) Pourquoi peut-on affirmer que Charlemagne incarne un modèle de prince chrétien (**doc. 1, 2 et 3**) ?

2) Comment l'architecture et l'agencement intérieur de la chapelle du palais d'Aix-la-Chapelle manifestent-ils le rôle religieux que Charlemagne entend jouer pour les peuples placés sous sa domination (**doc. 4 et 6**) ?

3) Quels éléments montrent que Charlemagne est en position de force à la fin du VIII^e siècle (**doc. 1, 7 et 8**) ?

Coup de pouce (différenciation) sur le document 7 :

a) Quelle mission religieuse Charlemagne s'attribue-t-il dans cette lettre ? Quel rôle assigne-t-il au pape ?

b) Quels tons successifs Charlemagne adopte-t-il ?

c) Quel lien Charlemagne entend-il établir avec la papauté ? Cette relation est-elle traditionnelle ou nouvelle ?

2^{ème} heure :

Travail sur quatre sources différentes relatant le couronnement, afin d'entreprendre leur croisement et amener la méthode de l'étude *critique* de document(s).

Division des élèves en quatre groupes, chacun chargé d'étudier deux sources sur les quatre, selon la répartition suivante :

<u>Source 1</u>	<u>Source 2</u>	<u>Source 3</u>	<u>Source 4</u>
Groupe A	Groupe A	Groupe C	Groupe C
Groupe D	Groupe B	Groupe B	Groupe D

Chaque source se trouve donc prise en charge par deux groupes.

4) En complétant le tableau distribué, déterminez quelles sont les causes, le déroulement précis étape par étape et les conséquences du sacre de Charlemagne selon chacune des sources à votre disposition. Prêtez attention à l'attitude de chacun des acteurs.

Voir le fichier « FICHE ELEVE – Tableau couronnement Charlemagne ».

Mise en commun des informations, chaque groupe présentant une source. Chaque source ayant été prise en charge par deux groupes, l'inter-correction entre pairs est privilégiée.

3^{ème} heure :

5) Quelles contradictions et quelles omissions remarquez-vous en comparant les quatre sources (**tableau de synthèse**) ?

6) Comment les expliquer (**sources 1, 2, 3 et 4**) ?

Coup de pouce (différenciation) : les sources ne sont pas objectives (restituant la vérité de façon scientifique). Elles sont subjectives, c'est-à-dire l'expression d'un point de vue partiel et partial sur les faits, qui ne correspond pas nécessairement à la réalité. Afin d'expliquer les divergences qui apparaissent entre des sources qui relatent un même événement, il faut déterminer qui s'exprime dans tel ou tel document et quels intérêts il défend.

7) Pourquoi le **document 9** nous permet-il d'affirmer que Charlemagne souhaite réaliser par son couronnement la *renovatio imperii*, c'est-à-dire la renaissance ou la restauration de l'empire romain d'Occident disparu en 476 ?

8) Quels bénéfices la papauté essaie-t-elle de tirer du couronnement de Charlemagne ? En quoi l'analyse de Jérôme Baschet permet-elle de nuancer vos réponses aux questions précédentes (**document 5**) ?

Transition avec le deuxième jalon : deux pouvoirs distincts mais alliés.
Une autre configuration : la fusion des deux autorités en une même figure.

JALON N° 2 : Pouvoir politique et magistère religieux : le calife et l'empereur byzantin au IXe-Xe siècle, approche comparée **4 heures**

EMPEREUR BYZANTIN :

Chronologie :

- 324 : fondation de Constantinople par l'empereur Constantin (306-337)
- 717 : deuxième siège de Constantinople par les Arabes ; avènement de Léon III l'Isaurien : dynastie isaurienne.
- 730-787 : première querelle iconoclaste.
- 787 : concile de Nicée II, rétablissement du culte des images.
- 815-843 : seconde querelle iconoclaste.
- 815 : l'empereur Léon V (813-820) rétablit l'iconoclasme.
- 820-867 : dynastie amorienne, fondée par Michel Ier.
- 843 : *Synodikon* de l'Orthodoxie, rétablissement du culte des images.
- 867-1056 : dynastie macédonienne, fondée par Basile Ier après l'assassinat de Michel III.
- 867-886 : Basile I^{er}.
- 913-959 : Constantin VII Porphyrogénète.
- 863-869 : Nicéphone II Phocas.
- 976-1025 : Basile II le Bulgaroctone.

Bibliographie :

Marie-Françoise AUZÉPY, *L'Histoire des iconoclastes*, Paris, 2007, Bilans de recherche 2.

Alain BOUREAU, « Des politiques tirées de l'Écriture. Byzance et l'Occident », *Annales HSS*, 55-4, 2000, pp. 879-887.

Jean-Claude CHEYNET *et alii*, *Le Monde byzantin* (tome 2), *L'Empire byzantin 641-1204*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, 2006.

Gilbert DAGRON, *Empereur et prêtre. Étude sur le « césaro-papisme byzantin »*, Paris, Gallimard, 1996, pp. 290-322.

Gilbert DAGRON, Pierre RICHÉ et André VAUCHEZ (éd.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, tome IV, *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, Paris, Le Cerf, 1993.

Catherine JOLIVET-LÉVY, « L'image du pouvoir dans l'art byzantin à l'époque de la dynastie macédonienne (867-1056) », *Byzantion* 57, 1987, p. 441-470. Article disponible à l'adresse : <https://www.jstor.org/stable/44171022>

Michel KAPLAN, *Byzance*, La Documentation photographique n° 7015, Paris, La Documentation française, février 1993.

Evelyne PATLAGEAN, « Byzance et la question du roi-prêtre », *Annales HSS*, 55-4, 2000, pp. 871-878.

CALIFE :

Chronologie :

632-1055 : âge des califats.

632-660 : quatre califes *râshidûn* (« bien-guidés »).

660-750 : califes umayyades, capitale Damas (Syrie).

750-1258 : califes abbassides de Bagdad (Irak) après la « révolution abbasside ».

762 : fondation de Bagdad, la « ville ronde », par le calife al-Mansur (754-775).

786-809 : califat de Hârûn al-Rashîd.

813-833 : califat d'al-Ma'mûn.

833 : *Mihna* (Inquisition), tribunal chargé du contrôle de l'allégeance des cadis et oulémas à la doctrine mutaziliste (Coran créé donc interprétable). Rencontre l'opposition des milieux traditionalistes, regroupés notamment autour d'Ibn Hanbal, qui défendait au contraire la position d'un Coran incréé, présent avant même le début des temps, en s'appuyant sur une lecture littérale du Coran.

848 : rejet du mutazilisme et retour à la tradition sunnite du Coran incréé (hanbalisme).

909-1171 : califes fatimides.

929-1031 (*taïfas*) : proclamation du califat omeyyade de Cordoue (émirat autonome créé en 756 par un prince omeyyade réchappé du massacre de 750) par Abd al-Rahman III.

969 : établissement des califes fatimides en Égypte et fondation du Caire (al-Qahira), jouxtant Fustat.

Bibliographie :

Thierry BIANQUIS, Pierre GUICHARD, Mathieu TILLIER, *Les Débuts du monde musulman (VIIe-Xe siècle). De Muhammad aux dynasties autonomes*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, 2012.

Pascal BURESI, *Histoire de l'islam*, La Documentation photographique, n°8058, Paris, La Documentation française, juillet-août 2007.

Christian DÉCOBERT, « L'autorité religieuse aux premiers siècles de l'islam », *Archives de sciences sociales des religions*, 2004, 125, p. 23-44.

Anne-Marie EDDÉ et Annliese NEF, *Pouvoirs en islam Xe-XVe siècle*, La Documentation photographique n° 8103, Paris, La Documentation française, 2015.

François MICHEAU, « Pape ou empereur ? », dans Agrégation 2017 - Question d'histoire médiévale 1, site du magazine *L'Histoire*, <https://www.lhistoire.fr/pape-ou-empereur>

Françoise MICHEAU, *Les Pays d'islam VIIe-XVe siècle*, La Documentation photographique, n° 8007, Paris, La Documentation française, février 1999, en particulier p. 5-12, p. 9-10 « Les sciences religieuses », p. 11 sur le soufisme.

Dominique SOURDEL, *L'État impérial des Abbassides. VIIIe-Xe siècle*, PUF, 1999.

Mathieu TILLIER, *Les Cadis d'Iraq et l'État abbasside (750-945)*, Damas, IFPO, 2009.

Commentaires :

Une question complexe :

- deux espaces, deux mondes singuliers,
- à aborder non pour eux-mêmes mais par une approche comparative et problématisée, et non seulement par juxtaposition,
- une chronologie relativement large qui étend le répertoire de sources envisageables mais deux siècles (IXe et Xe siècle) pendant lesquels chaque aire politique et culturelle connaît ses propres évolutions des rapports entre « pouvoir politique » et « magistère religieux ».

Dans l'empire byzantin : changements dynastiques, querelle iconoclaste avec ses deux périodes.

Dans les pays d'islam : multiplication des califats, Inquisition abbasside, montée en puissance des oulémas.

Des califes et non un calife car des dynasties régionales s'autonomisent dès le VIIIe siècle, jusqu'à pour certaines revendiquer le titre califal :

- 750-1258 : califes abbassides de Bagdad (Irak) après la « révolution abbasside ».
- 909-1171 : califes fatimides chiïtes.

- 929 : proclamation du califat de Cordoue.
- ⇒ trois califats rivaux à la fin du Xe siècle.
- ⇒ exigence d'une « histoire à parts égales », utilisant de façon équitable des sources byzantines et islamiques.

Mise en œuvre :

Voir fichier « 1b FICHE ÉLÈVE – Pouvoir politique et magistère religieux. Le calife et l'empereur byzantin, approche comparée ».

Document d'accroche : échange de correspondance entre l'empereur Théophile (à gauche) et le calife al-Mamun (à droite) en 832-833, *Chronique de Skylitzès*, haut fonctionnaire du XIe siècle qui a raconté 250 ans de l'histoire de l'empire byzantin, enluminure du XIIIe siècle, Bibliothèque nationale d'Espagne.

Manuscrit accessible à l'adresse suivante :

<http://bdh-rd.bne.es/viewer.vm?lang=en&id=0000022766&page=160>

Source : Michel KAPLAN, *Byzance*, La Documentation photographique n° 7015, Paris, La Documentation française, février 1993, diapositive n° 5.

Questions portant sur le document d'accroche :

- 1) Quelle aire culturelle est à l'origine de ce document ?
- 2) Quelle scène est dépeinte ?
- 3) Qu'est-ce que le mode de représentation suggère du rôle religieux joué par les deux personnages principaux ?

Un échange de correspondance entre les deux souverains, représentés de façon symétrique, tous les deux étant comme auréolés.

Dans quelle mesure les empires islamique et byzantin ont-ils accordé à leur souverain un rôle religieux comparable ?

Questions :

- 1) Démontrez que le calife comme l'empereur byzantin prétendent tous deux tenir leur pouvoir de Dieu (**documents 2 et 3**). **1 heure**

Pistes de différenciation :

Les questions proposées sont directement analytiques et comparatives. Elles supposent que chaque document pris isolément soit compris.

Lors du travail en classe, il est possible de proposer aux élèves qui en font la demande des « coups de pouce » composés de questions exploratoires concentrées sur tel ou tel document particulier.

Doc. 2 :

- a) Quelles sont les prétentions d'al-Nâsir ?
- b) Comment se manifeste le nouveau statut qu'il s'arroge ?
- c) Quels arguments utilise-t-il pour justifier ses prétentions, notamment face à ses concurrents ?

Doc. 3 :

- d) Quel bouleversement politique est raconté dans cet extrait ?
- e) Montrez que Théophane est un partisan d'Irène et un adversaire de Nicéphore.
- f) Quelle cérémonie fait de Nicéphore le nouvel empereur ?
- g) Montrez qu'Irène adopte une posture pleine d'humilité et reconnaît la légitimité de la prise de pouvoir par Nicéphore. A-t-elle réellement d'autre choix ?

=> deux lieutenants de Dieu sur Terre. Sur le couronnement de l'empereur byzantin par le patriarche, voir **document complémentaire n° 7**.

Variante : utilisation de sources numismatiques.

2) Comment le calife et l'empereur byzantin interviennent-ils dans le domaine religieux (**document 4 et 5**) ? **1 heure**

=> des interventions dans le dogme, la liturgie et la pratique, question du culte des images à Byzance, de la nature du *Coran* dans le califat abbasside.

3) Dans quelle mesure le calife et l'empereur byzantin doivent-ils partager leur autorité religieuse (**document 5 et 6**) ? **1 heure**

=> partage avec le patriarche de Constantinople et les oulémas.

4) Selon l'historienne Françoise Micheau, le calife et l'empereur byzantin jouent-ils un rôle religieux absolument similaire (**article scientifique**) ? **1 heure**

Voir fichier « 1b FICHE ELEVE - François MICHEAU, Pape ou empereur, lhistoire.fr ».

=> question permettant de se familiariser avec la lecture d'un article scientifique : Françoise MICHEAU, « Pape ou empereur ? », 3295 mots, disponible gratuitement sur le site du magazine *L'Histoire* : <https://www.lhistoire.fr/pape-ou-empereur>

Deux possibilités pour travailler avec les élèves en fonction du temps disponible et des capacités à développer ou renforcer :

- leur soumettre la totalité du texte : permet d'approfondir encore les analyses développées à l'occasion des questions précédentes et peut donner lieu à la réalisation d'une fiche de lecture. De nombreux conseils de méthode sont proposés dans les manuels.

- proposer seulement l'extrait central pour répondre à la question (« Ni théocratie, ni césaropapisme »).

Transition :

L'axe 1 a permis d'illustrer les liens traditionnels entre États et religions, sur le mode de l'alliance puis de la fusion.

L'axe 2 va nous permettre d'évoquer le cas de deux pays dans lesquels les rapports entre les pouvoirs sont différents.

AXE 2 :

ÉTATS ET RELIGIONS : UNE INÉGALE SÉCULARISATION

Ce second axe vise à faire comprendre aux élèves que « la sécularisation est un mouvement localisé d'intensité variable et que la religion demeure un enjeu géopolitique ». Il appelle deux remarques.

- L'invitation du programme à utiliser ce second axe pour démontrer que « la religion demeure un enjeu géopolitique » est susceptible de surprendre au regard des jalons proposés. Il faut rappeler à cet égard que le renouveau de la géopolitique s'est exprimé par un intérêt pour l'ensemble des échelles, y compris locale, par-delà les seuls rapports de force inter-étatiques. Pour Yves Lacoste, la géopolitique se définit alors comme l'étude des rivalités de pouvoir entre acteurs inscrites sur *les* territoires.

- La notion de sécularisation doit se trouver au cœur de ce deuxième axe, sans être confondue avec celle de laïcisation, bien que les deux processus aient partie liée.

DEF Le principe de laïcité et son progrès, à travers le processus de laïcisation, relèvent du régime juridique et de l'ordre institutionnel : c'est l'État qui garantit le respect des libertés religieuses et peut choisir de se séparer strictement des Églises.

DEF La sécularisation désigne en revanche un processus historique lié à la modernité occidentale, par lequel les religions, depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle en Europe, perdent de leur influence dans les différents domaines et pratiques de la vie sociale (science, philosophie, droit, arts, morale...).

« La thèse d'un lien direct entre modernisation de la société, sécularisation de la population et fin de la religion est contestée. De nombreux observateurs parlent de « retour du religieux ». Mais ce retour du religieux ne signifie pas – sauf dans ses manifestations extrémistes – une remise en cause du processus de sécularisation, de l'autonomisation des sociétés modernes par rapport aux autorités religieuses. "Il manifeste, dans le contexte de la mondialisation, une reconfiguration globale du religieux, du politique et du culturel" (Willaime, 2006) » (Géoconfluences, article « Sécularisation » du glossaire, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/secularisation>).

Les deux jalons prennent alors tout leur sens :

- la Turquie constitue un exemple de laïcisation de l'État sans séparation, préalable à la conduite d'une politique autoritaire de sécularisation conçue comme condition nécessaire à la modernisation ;
- les États-Unis représentent un exemple de laïcité séparatiste (« mur de séparation ») dénuée de sécularisation.
« Ce processus de perte d'influence sociale de la religion dans les sociétés modernes est particulièrement validé en Europe où toutes les données européennes attestent la baisse des appartenances et des pratiques religieuses, mais il ne se vérifie pas aux États-Unis, par exemple. Depuis les années 1990, on tend à voir une "exception européenne" plutôt qu'une "exception états-unienne" » (Géoconfluences, article « Sécularisation » du glossaire, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/secularisation>).

JALON N° 1 : La laïcité en Turquie : l'abolition du califat en 1924 par Mustapha Kemal **4 heures**

Bibliographie et sitographie :

Hamit BOZARSLAN, *Histoire de la Turquie contemporaine*, Paris, La Découverte, Collection « Repères », 2007.

Anne-Laure DUPONT, « Des musulmans orphelins de l'empire ottoman et du khalifat dans les années 1920 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Presses de Sciences Po, 2004/2, n° 82, p. 43-56. Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2004-2-page-43.htm>

Gérard GROG, « La laïcité turque », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXIV, 1995, CNRS Editions, p. 175-203. Article disponible en ligne à l'adresse :

http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1995-34_50.pdf

Gérard GROG, « Textes officiels turcs sur la laïcité », *CEMOTI, Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien*, n° 19, 1995. *Laïcité(s) en France et en Turquie*, p. 313-332. Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.persee.fr/doc/cemot_0764-9878_1995_num_19_1_1248

Allan KAVAL, « Il y a 100 ans : Première Guerre mondiale et chute de l'Empire ottoman, signature de la convention de Moudros le 30 octobre 1918 », article publié le 16/10/2018 sur le site lesclesdumoyenorient.com, disponible à l'adresse :

<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Il-y-a-100-ans-Premiere-Guerre-mondiale-et-chute-de-l-Empire-ottoman-signature.html>

Robert MANTRAN (dir), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989.

Les Turcs de la splendeur ottomane au défi de l'Europe, Les Collections de l'Histoire, n°45, octobre-décembre 2009, et notamment François GEORGEON, « Atatürk invente la Turquie moderne » (<https://www.lhistoire.fr/atat%C3%BCrk-invente-la-turquie-moderne>), Elise MASSICARD, « Un pays musulman et laïc » (<https://www.lhistoire.fr/un-pays-musulman-et-la%C3%AFc>), Lucette VALENSI, « Les Tanzimat ou le temps de la réforme » (<https://www.lhistoire.fr/les-tanzimat-ou-le-temps-de-la-r%C3%A9forme>), « Les mots des Turcs » (<https://www.lhistoire.fr/les-mots-des-turcs>). Possibilité d'accéder aux articles en ligne sans être abonné au prix du visionnage d'une vidéo publicitaire.

Éléments de contexte et chronologie :

1) L'instauration de la République de Turquie

Octobre 1914 : entrée en guerre de l'empire ottoman aux côtés des empires centraux.

30 octobre 1918 : armistice de Moudros. L'empire ottoman, dirigé par un sultan-calife, Mehmet VI, est désormais réduit à l'Anatolie ; les détroits du Bosphore et des

Dardanelles sont **occupés** par les Alliés ; les autres territoires ottomans sont **partagés** entre la France, la Grèce, l'Italie et les Arméniens.

Les nationalistes turcs, dirigés par Mustapha Kemal, ancien officier de l'armée impériale ottomane ayant combattu pendant la Première Guerre mondiale, refusent cette division et cette occupation. Ils affrontent les Français, les Grecs et les Arméniens au nom de la résistance nationale, afin de reconquérir la totalité de l'Anatolie.

1919 : Kemal participe au Congrès national de résistance débuté le 23 juillet et en est élu président. La motion finale comprend :

- solidarité des provinces orientales contre toute attaque étrangère.
- **défense du sultanat et du califat.**
- **souveraineté nationale.**
- contre tout abandon de territoires aux Grecs (prise d'Izmir) et aux Arméniens (prise de Kars).
- pas de privilèges particuliers aux non-musulmans.

Octobre 1919 : accord entre le Congrès national et le pouvoir impérial avec des élections organisées en décembre et une écrasante victoire du mouvement nationaliste. La nouvelle chambre avalise les résolutions des congrès d'Erzerum et de Sivas (le Pacte national). Résultat confirmé en **avril 1920** par l'**élection de la Grande Assemblée Nationale** de Turquie.

Forte connotation musulmane dont s'accommode Mustafa Kemal afin de :

- **contrebalancer le pouvoir religieux du sultan-calife.**
- maintenir le soutien des musulmans d'Asie centrale et de l'empire des Indes.
- ne pas inquiéter les Kurdes (à majorité sunnites).

10 août 1920 : le traité de Sèvres dépèce l'Anatolie et consacre la vision européenne du partage de l'Empire ottoman. Cet accord, s'il est **signé par le sultan Mehmed VI**, n'est pas accepté par Mustapha **Kemal**, qui **poursuit les combats** contre les Arméniens, les Grecs, les Français et **s'achemine vers une rupture avec la monarchie** impériale. Il reçoit le titre de *Gazi* (Victorieux).



Les dispositions du traité de Sèvres (10 août 1920)

20 octobre 1921 : au terme de l'accord d'Ankara, la France finit par accorder son soutien à Kemal.

11 octobre 1922 : l'**armistice de Mudanya** entre les Alliés, les Grecs et les Turcs, prévoit le départ des troupes grecques et la **souveraineté turque sur l'ensemble du territoire anatolien** malgré la présence provisoire des troupes alliées à Istanbul et dans les détroits.

19 octobre 1922 : les forces alliées évacuent Istanbul et le détroit des Dardanelles.

1^{er} novembre 1922 : abolition du sultanat. Mehmet VI part pour l'exil une semaine plus tard (voir **photographie**).

Conservation du califat en la personne d'Abdülmecid, cousin du dernier sultan.



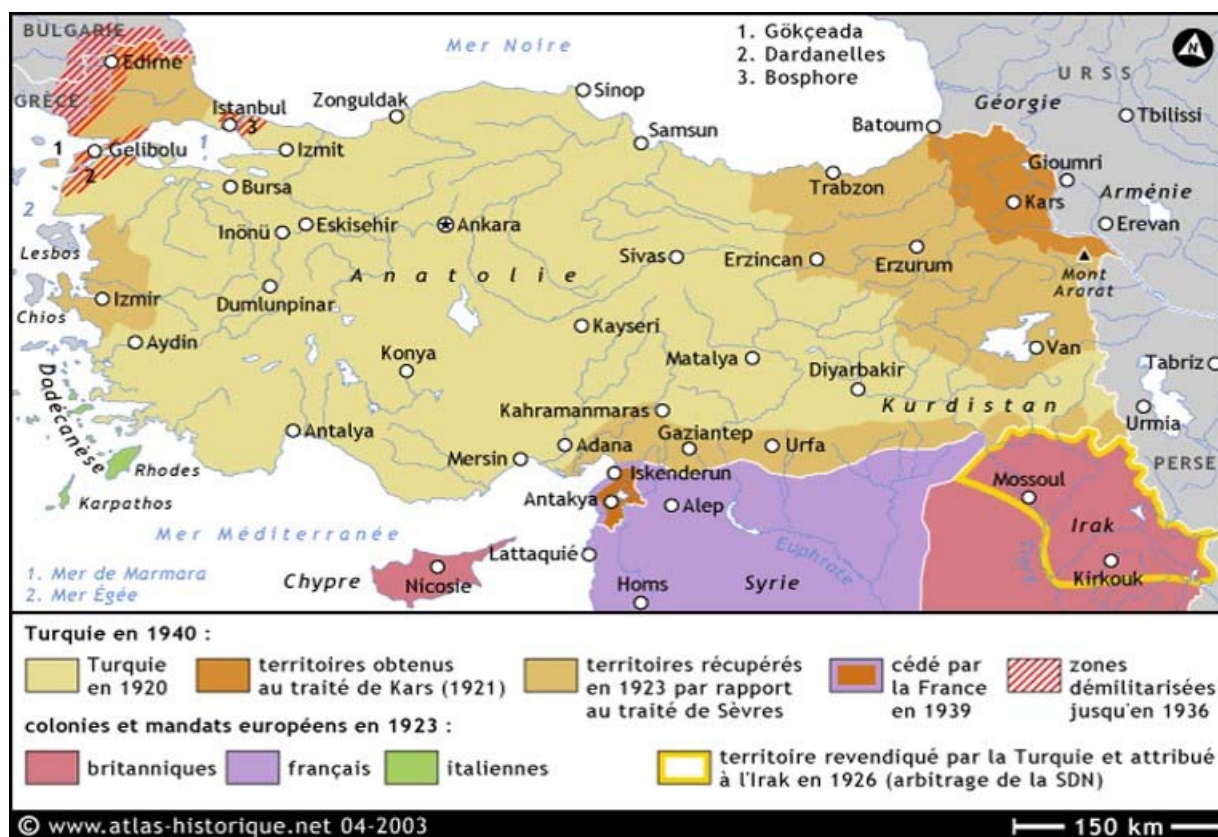
Le départ du sultan Mehmet VI pour l'exil (novembre 1922)

2) Une République réformatrice et autoritaire

a) La mise en place d'un régime autoritaire

Avril 1923 : élection d'une nouvelle Assemblée, triomphe des partisans de Kemal qui s'organisent en **Parti républicain du peuple** en septembre. Les opposants libéraux tentent de s'organiser avec le Parti républicain pour le progrès. Répression de l'opposition à l'occasion de la révolte kurde en 1925 et d'un attentat manqué en 1926. Entre 1925 et 1927, les tribunaux de l'indépendance condamnent à mort 640 personnes dont la moitié par contumace.

24 juillet **1923** : le **traité de Lausanne** garantit des droits aux derniers membres de certaines minorités religieuses (grecs, arméniens et juifs) mais répond à l'objectif d'homogénéité ethnique des kémalistes en prévoyant des échanges de populations entre la nouvelle Turquie musulmane et ses voisins à majorité chrétienne.



Les dispositions du traité de Lausanne (24 juillet 1923)

13 octobre 1923 : Ankara est officiellement proclamée capitale de la Turquie.

23 octobre 1923 : proclamation officielle de la République.

29 octobre 1923 : Mustafa Kemal est élu à l'unanimité de l'Assemblée président de la République de Turquie.

Personnalisation et concentration du pouvoir illustrées par le discours d'octobre 1927 lu pendant 36 heures 30 et relatant la guerre d'indépendance. Devenu un livre, le *Discours (Nutuk)* est traduit en français, anglais et allemand.

12 août-17 novembre 1930 : tentative avortée de la formation d'un parti d'opposition, le Parti libre.

b) Une laïcisation et une sécularisation autoritaires

3 mars 1924 : abolition du califat.

Suppression également des tribunaux chariatiques (appliquant la charia, la loi islamique), des écoles coraniques et des confréries alors que les imams deviennent des fonctionnaires.

26 décembre 1925 : adoption du calendrier grégorien à la place du calendrier islamique débutant au moment de l'Hégire (622 ap. J.-C.).

27 août **1925 : interdiction du port du fez** annoncée par le discours dit « du chapeau » (une centaine d'exécutions pour non-respect de cette disposition).

1926 : adoption d'un code civil interdisant la polygamie tolérée par le texte coranique : « Épousez deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais si vous craignez de ne pas être justes avec chacune d'entre elles, alors une seule » (sourate 4, 3). **Seul le mariage civil est reconnu et le voile est interdit dans la fonction publique.**

10 avril 1928 : l'article 2 de la constitution de 1924 donnant à l'islam le statut de religion d'État est aboli. Au début des années 1930, il n'y a plus aucune référence religieuse dans le corpus juridique turc.

Novembre **1928 : « révolution des signes » ou « révolution linguistique »** (*Dil Devrimi*) **c'est-à-dire adoption d'un alphabet latin adapté à la place de l'alphabet arabe** pour transcrire la langue turque.

1931 : le PRP (parti républicain du peuple) fait de la **laïcité un des piliers du régime.**

5 décembre **1934** : le **droit de vote** est accordé **aux femmes.**

1935 : remplacement du vendredi par le dimanche comme jour de repos hebdomadaire.

5 février 1937 : un amendement à la constitution fait de la Turquie une République laïque.

c) Y-a-t-il une idéologie kémaliste ?

Les « Six Flèches » structurant les principes du kémalisme sont énoncées en 1931, inscrites dans les statuts du parti en 1935 et dans la constitution en 1937 :

- nationalisme.
- républicanisme.
- populisme.
- étatisme.
- laïcisme.
- révolutionnarisme.

Mise en œuvre :

Voir le fichier « **2a FICHE ELEVE - La laïcité en Turquie. L'abolition du califat en 1924 par Mustapha Kemal** ».

Introduction réalisant la transition avec le premier axe par l'intermédiaire du califat :

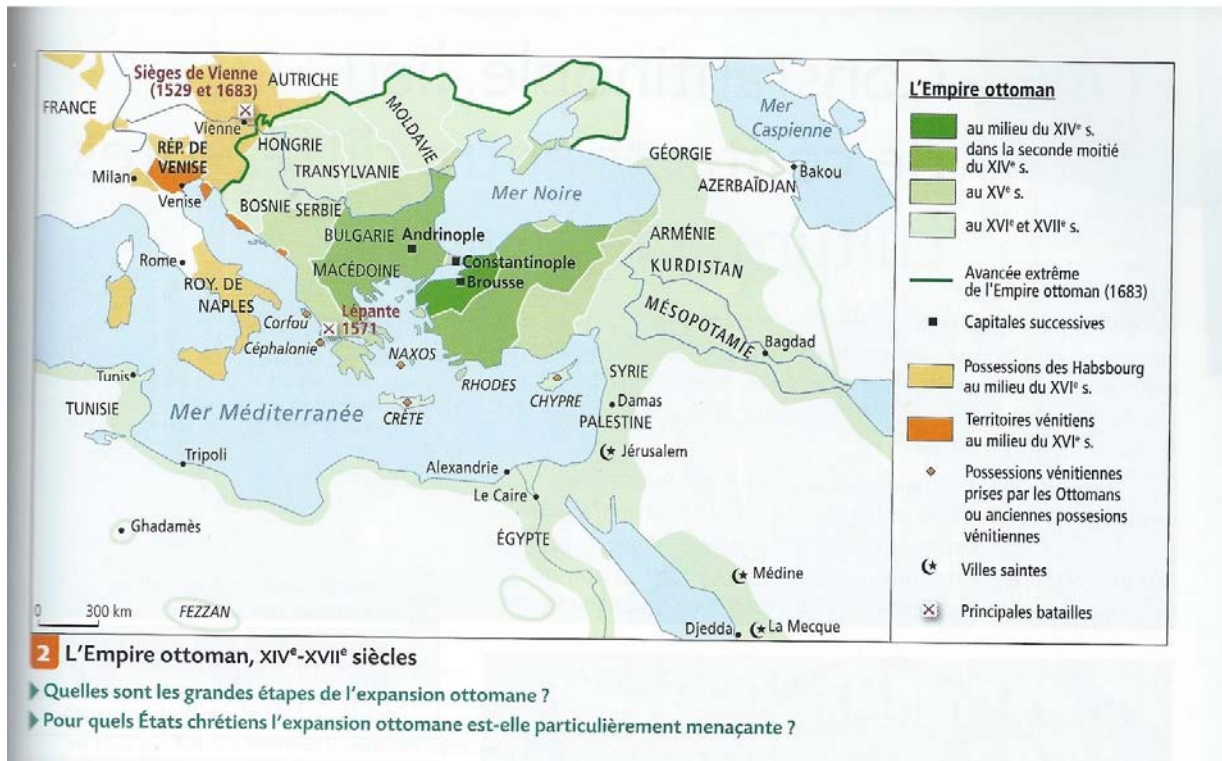
Possibilité de s'appuyer sur les connaissances des élèves :

- programme de tronc commun : thème 4, chapitre 3 « Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques », PPO « 1919-1923 - Les traités de paix ».
- programme de spécialité : thème 2, axe 1, jalon « L'empire ottoman, de l'essor au déclin ».

Les Ottomans sont une dynastie convertie à l'islam, originaire d'Asie centrale. Implantée en Anatolie occidentale depuis le début du XIV^e siècle, elle conquiert cette région au détriment de l'empire byzantin.

En 1453, le sultan ottoman Mehmet II (1432-1481) prend la ville de Constantinople, entraînant la disparition de l'empire byzantin. Il en fait sa nouvelle capitale, rebaptisée Istanbul. Les Ottomans poursuivent ensuite leur conquête militaire et leur expansion territoriale.

En 1517, le sultan ottoman Sélim I^{er}, qui vient de conquérir la Syrie et l'Égypte, fait prisonnier le calife abbasside du Caire.



En 1774, dans un contexte d'affaiblissement de l'empire devenu « l'homme malade de l'Europe », émerge la théorie selon laquelle Sélim I^{er} aurait à son tour pris le titre de calife en 1517. Depuis lors, le souverain ottoman cumule les fonctions de sultan et de calife.

Dans quelle mesure l'abolition du califat en 1924 marque-t-elle le lancement d'une politique de laïcisation autoritaire de l'État conçue comme un préalable à la sécularisation de la société turque ?

Étude guidée par des questions. Travail sur les méthodes d'étude critique de documents.

Questions tirées de la fiche élève :

1) Quels changements institutionnels ont déjà eu lieu en Turquie au moment évoqué par Mustapha Kemal dans le **document 2** ? Situez la période chronologique sur laquelle il revient (**doc. 1**).

=> travail de contextualisation.

2) Quel projet Mustapha Kemal défend-il en matière politique et religieuse (**doc. 2**) ?

3) Dans quelle mesure ce projet est-il une conviction ancienne de Mustapha Kemal (**doc. 1**) ?

=> question de la stratégie, de la sincérité et de l'évolution des convictions en politique.

4) L'évolution proposée recueille-t-elle un plein consensus (**doc. 2**) ?

=> insistance sur les oppositions, le rôle et l'engagement des différents acteurs.

5) Quels arguments et contre-arguments Mustapha Kemal développe-t-il à l'appui de sa proposition (**doc. 2**) ?

=> développement d'une stratégie discursive.

6) De quelle idéologie politique Mustapha Kemal se réclame-t-il (**doc. 2**) ?

7) Dans quelle mesure le **document 3** témoigne-t-il du retentissement international de la décision de mars 1924 ?

=> hebdomadaire catholique français.

8) La laïcité turque est-elle similaire à la laïcité à la française (**doc. 4**) ?

=> retour sur la notion de laïcité de séparation, introduction de celle de laïcité de contrôle.

9) Dans quelle mesure peut-on affirmer que l'État mène une politique de sécularisation de la société turque (**doc. 1 et 4**) ?

DEF La sécularisation désigne le processus historique par lequel les religions, depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle en Europe, perdent de leur influence dans les différents domaines et pratiques de la vie sociale, c'est-à-dire dans la société. Cette notion est à distinguer de celles de laïcité et de laïcisation, qui se rapportent non à la société dans son ensemble mais seulement à l'État, qui garantit le respect des libertés religieuses et peut choisir de se séparer strictement des Églises.

JALON N° 2 : États et religions dans la politique intérieure des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale **4 heures**

Quelques réflexions :

Jalon qui rappelle l'une des questions pré-allègement du programme 2010 de terminale ES-L, certaines propositions de mise en œuvre restant toujours disponibles sur la toile.

En ce qui concerne les termes du sujet :

- « États » : envisager l'État fédéral, mais aussi les États fédérés et les relations entre fédéral et fédérés par la jurisprudence de la cour suprême,
- « religions » : diversité religieuse des États-Unis, notamment relativisation de la domination WASP.

Dans quelle mesure les États-Unis d'Amérique incarnent-ils un modèle de laïcité de séparation alliée à une sécularisation faible mais croissante ?

Mise en œuvre :

Voir le fichier « **2b FICHE ELEVE – États et religions dans la politique intérieure des États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale** ».

Introduction :

Document d'accroche :

Vidéos de la récitation du « Serment d'allégeance » (*Pledge of allegiance*) par les écoliers américains tous les matins avant la classe :

- par des élèves d'école primaire : https://www.youtube.com/watch?v=_kOeg55vewU
- ou par des élèves de collège (*middle school*) : <https://www.youtube.com/watch?v=xcwg7cnhW4E>

Faire réagir les élèves et les interroger : les États-Unis sont-ils un pays laïque ?
L'opinion majoritaire sera sans doute : « bien sûr que non ». Et pourtant...

A. La religion civile américaine

- 1) Sur quels principes repose la laïcité en vigueur aux États-Unis (**doc. 1**) ?
- 2) Montrez que cette dernière n'exclut pas une forte présence du religieux au sein des institutions politiques / Montrez que pour autant, le pouvoir politique aux États-Unis est empreint d'une forte religiosité (**tous les documents sauf le n° 4**).
- 3) En quoi la laïcité américaine diffère-t-elle de la laïcité française (**doc. 4**) ?

4) Comment peut-on définir la notion de « religion civile » (**tous les documents + doc. d'accroche**) ?

⇒ religion civile : ensemble de valeurs, de symboles et de rites partagés par une nation. Aux Etats-Unis, elle se manifeste par l'évocation récurrente d'un Dieu qui aurait octroyé au pays les faveurs de la Providence (manifest destiny ou destinée manifeste) afin de guider le monde et par une imprégnation religieuse de la vie politique et des institutions. Dépassant les barrières confessionnelles, elle utilise un vocabulaire religieux universel permettant à chaque citoyen de s'y reconnaître.

B. Le rôle des religions dans l'émancipation des Afro-Américains depuis la Seconde Guerre mondiale

1) Comment les **documents 1 et 2** présentent-ils les clivages de la société états-unienne dans les années 1960 ?

2) Réalisez une fiche biographique à partir de la consigne suivante.

Formez des groupes puis répartissez-vous l'un des quatre personnages mentionnés dans les **documents** (Martin Luther King, Abraham Lincoln, Malcolm X, Mohamed Ali). Effectuez une recherche personnelle pour compléter les informations trouvées dans ces derniers.

3) Quel rôle la religion a-t-elle joué dans l'émancipation des Afro-Américains aux États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale (**tous les documents**) ?

C. Les débats sur la place des religions dans la vie politique américaine depuis la Seconde Guerre mondiale

1) Comment John Fitzgerald Kennedy dépasse-t-il le problème politique qu'est son catholicisme pour les électeurs en 1960 (**doc. 3 « La séparation de l'Église et de l'État expliquée par un futur président catholique »**) ?

2) Expliquez en quoi consiste cette affaire judiciaire (**doc. 2**).

3) Par quels arguments la Cour suprême déclare-t-elle la décision de l'État de New-York inconstitutionnelle (**doc. 2**) ?

4) Montrez que de nos jours, l'application du principe de laïcité fait encore l'objet d'interprétations contradictoires et de débats (**doc. 2 « Le difficile équilibre entre croyances religieuses et enseignement » et doc. 5**).

D. Dynamiques religieuses contemporaines des États-Unis et prospective politique

1) Montrez que les États-Unis actuels constituent une mosaïque religieuse (**doc. 1 et 3**).

1 bis) Possibilité de mener une activité en groupe en fonction du temps disponible.

Menez une enquête comparative sur les religions dans les États américains et présentez le résultat dans un exposé.

Répartissez-vous en plusieurs groupes et choisissez un État différent parmi les 50 États fédérés.

Commencez par indiquer sa situation géographique dans le pays, sa superficie, sa population, sa densité et sa capitale.

Dressez la liste, par ordre décroissant d'importance, des religions qui y sont pratiquées à l'aide des statistiques disponibles sur : www.pewforum.org/religious-landscape-study

Préparez un compte-rendu numérique en trois diapositives, que vous présenterez à la classe. Comparez les résultats obtenus par les différents groupes.

2) Expliquez ce pluralisme religieux à l'aide de vos **connaissances**.

3) Pourquoi peut-on affirmer que les États-Unis sont marqués par une forte religiosité (**doc. 2 et 4 « La pratique religieuse aux États-Unis et dans d'autres pays »**).

4) Quels contrastes en termes de répartition des religions et de pratique religieuse les **documents 3 (« Les territoires du pluralisme religieux aux États-Unis ») et 6** révèlent-ils ?

5) Décrivez et expliquez les évolutions observables dans l'appartenance religieuse des Américains (**doc. 2, doc. 3 « L'irrésistible ascension des *nones* » et doc. 9**).

6) Dans quelle mesure peut-on affirmer que la société américaine est touchée par le processus de sécularisation (**doc. 9**) ?

7) Comment se manifeste l'appui prêté par les chrétiens évangéliques à la présidence Trump (**doc. 4 « L'analyse de l'historienne. Donald Trump et l'électorat religieux » et doc. 8**) ?

8) Quels effets politiques du double mouvement de sécularisation et de renouveau évangélique semblent les plus probables (**doc. 4 « L'analyse de l'historienne. Donald Trump et l'électorat religieux » et doc. 9**) ?

OBJET DE TRAVAIL CONCLUSIF :

ÉTAT ET RELIGIONS EN INDE

5 heures

Trois jalons :

- État et religions : « sécularisme » et dimension politique de la religion.
- Les minorités religieuses.
- Des enjeux géopolitiques : l'Inde et le Pakistan.

Bibliographie :

Michaël AMALADOSS, « Inde : quelle laïcité ? », *Études*, S.E.R., 2004/11, tome 401, p. 441-452.

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2004-11-page-441.htm>

Rajeev BHARGAVA, « La spécificité de la laïcité à l'indienne », *Critique internationale*, Presses de Sciences Po, 2007/2, n° 35, p. 121-147.

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2007-2-page-121.htm>

Stéphane LEYENS, « L'expérience indienne de la laïcité », *La Revue nouvelle*, septembre 2010, « Le dossier » p. 80-85.

Article disponible en ligne à l'adresse :

http://www.revuenouvelle.be/IMG/pdf/080-085_dossier_leyensok.indd.pdf

Christophe JAFFRELOT, *Inde : la démocratie par la caste. Histoire d'une mutation socio-politique. 1885-2005*, Paris, Fayard, L'Espace du politique, 2005, 593 p.

Christophe JAFFRELOT, *L'Inde contemporaine*, Paris, Pluriel, 2014.

Christophe JAFFRELOT, *L'Inde contemporaine de 1990 à aujourd'hui*, Paris, Pluriel, 2019.

Christophe JAFFRELOT, *Inde. Nationalisme hindou, populisme et démocratie ethnique*, Paris, Fayard, 2019, 352 p.

Christophe JAFFRELOT, *L'Inde de Modi. National-populisme et démocratie ethnique*, Paris, Fayard, 2019.

Christophe JAFFRELOT et Aminah MOHAMMAD-ARIF (éd.), *Politique et religions en Asie du Sud : le sécularisme dans tous ses états ?*, Paris, Éditions de l'EHESS, Purusartha, 2012, 381 p.

Rajeev BHARGAVA, Le sécularisme, ou la version indienne de la laïcité, site mouvements.info, 31 mars 2014.

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://mouvements.info/le-secularisme-ou-la-version-indienne-de-la-laicite-2/>

Mise en œuvre :

Voir le fichier « 3 FICHE ÉLÈVE - Etat et religions en Inde ».

Consigne guidant l'ensemble du travail conclusif :

En travaillant en binôme ou par groupe de trois, vous dresserez un panorama de la diversité des religions représentées en Inde, puis expliquerez la nature des rapports que ces dernières entretiennent avec l'État et la vie politique indienne, pour enfin déterminer le rôle qu'elles jouent dans le conflit indo-pakistanaï.

Afin de traiter cette consigne, vous constituerez au préalable un corpus documentaire tiré de l'actualité.

La forme de la restitution peut varier, au choix de l'enseignant :

- soit un essai, une production écrite,
- soit une restitution orale devant la classe pour une dizaine de minutes.
- soit une variante de la précédente : le passage de la classe entière à l'oral peut se révéler chronophage et répétitif. Il est alors possible de solliciter de la part des élèves une restitution orale ou vidéo enregistrée avec leurs smartphones : notion de « trace orale » ou de « trace vidéo ».

L'enseignant peut ainsi évaluer chaque production (éventuellement de façon chiffrée) et en sélectionner une ou deux, avec l'accord de leurs auteurs, pour servir de correction. L'avantage du « corrigé d'élève » est de montrer ce qui était attendu en se départissant de l'aspect inaccessible d'un « corrigé du professeur ».

Première étape : travail de recherche pour des apports complémentaires au dossier documentaire 1 heure

L'enseignant invite pour commencer les élèves à constituer par eux-mêmes le corpus documentaire. Cela leur permet de mettre en œuvre des compétences de recherche documentaire tout en se familiarisant avec l'utilisation des ressources numériques offertes par la presse nationale, dans le prolongement du quatrième thème du programme, « S'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication ».

Le professeur peut choisir le quotidien qu'il souhaite ; nous avons sélectionné ici le site du *Monde*.

En salle informatique, en utilisant une « classe-mobile » ou les smartphones personnels des élèves, utilisation du moteur de recherche interne au site et de ses différents paramètres, réflexion sur les mots-clés les plus pertinents.

Voici la recension que nous avons effectuée : **voir fichier « 3 FICHE PROFESSEUR - Recension articles du *Monde* ».**

Premier écueil : la distinction entre articles en libre accès et réservés aux abonnés, à lier avec les élèves à la question du financement de la presse dans le cadre de la révolution numérique. Le lycée peut disposer d'un accès abonné ; à défaut, l'enseignant peut placer les articles en format pdf sur le réseau local de l'établissement.

Seconde difficulté : gérer la profusion, alors même qu'un seul quotidien se trouve mobilisé. Tous les élèves vont-ils lire *in extenso* la vingtaine d'articles récents disponibles ? Non, c'est donc la question de l'exploitation de cette matière qui se pose.

Deuxième étape : exploitation du dossier documentaire

3 heures

On peut alors engager une réflexion sur ce que c'est que lire :

- lire, c'est d'abord dépouiller le corpus en binôme ou à trois, c'est-à-dire se répartir le travail. Pour cela, il faut s'organiser, ménager des temps de travail individuel puis de mise en commun,
- lire, c'est ensuite sélectionner ce que l'on va lire : rôle des chapôts introductifs placés en tête d'article mais aussi du temps de lecture estimé (en favorisant un nombre restreint d'articles longs donc potentiellement plus analytiques et plus complets).

L'enseignant peut abonder le corpus avec d'autres documents, plus classiques, qu'il a pré-sélectionnés.

Son rôle est alors de circuler entre les binômes/groupes pour les aiguiller dans leur analyse, pour leur conseiller l'utilisation de tel ou tel article qui développerait seul une idée originale. Par exemple, « L'Inde et le Pakistan inaugurent un "couloir de la paix" » se révèle incontournable pour montrer le rôle joué par la « diplomatie de la religion », ici du sikhisme, dans le rapprochement entre l'Inde et le Pakistan (https://www.lemonde.fr/international/article/2018/11/30/l-inde-et-le-pakistan-inaugurent-un-couloir-de-la-paix_5390815_3210.html).

Les élèves, aidés par leur professeur, doivent ainsi parvenir à dégager les thèmes suivants :

- 1) La diversité religieuse de l'Inde, à différentes échelles. Distinction entre religion majoritaire et minorités.
- 2) La laïcité « séculariste » à l'indienne et l'intervention politique dans le domaine religieux
Présentation des fondements « sécularistes » du nouvel État indien et de leur remise en cause par le nationalisme hindou : l'hindouisme voire l'« hindouité » comme critère de reconnaissance et d'exclusion nationale, comme critère d'une définition restreinte de la nation indienne.
- 3) Les relations indo-pakistantaises au prisme de la religion : historique du conflit pour le Cachemire depuis la partition du *Raj* britannique sur une base religieuse (1947), discussion sur la dimension religieuse de ce conflit à la fois inter et intra-étatique (radicalisation, islamisation, hindouisation, mobilisation voire instrumentalisation de la religion, dérives fondamentalistes).

Quelques pistes de différenciation :

Par-delà les conseils formulés oralement, le professeur peut guider certains groupes dans l'exploitation des documents qu'il a lui-même fournis :

Questions sur documents 2, 3 et 4 :

- 1) Montrez que sur la carte à l'échelle mondiale, la religion indienne paraît relativement homogène (**doc. 2**). Qu'est-ce qui semble faire la spécificité de l'Inde en termes religieux (**doc. 2**) ?
- 2) Comment se manifeste la complexité religieuse à l'échelle de l'Inde (**doc. 3 et 4**) ?
- 3) Quelles sont les limites des figurés utilisés pour représenter les religions (**doc. 2**) ?
- 4) En quoi le changement d'échelle est-il indispensable pour révéler la complexité religieuse en Inde (**doc. 2, 3 et 4**) ?
- 5) Dans quelle mesure le concept d' « aire religieuse » est-il pertinent ? Pour répondre, évoquez ses apports et ses insuffisances (**documents et connaissances**).

Question sur le document 3 « Les religions, un défi pour la stabilité géopolitique mondiale ? » :

Comment ce document explique-t-il et nuance-t-il le rôle de la religion dans les conflits ?

Troisième étape : restitution

1 heure

Réalisation des enregistrements audio (en laboratoire de langues ou sur smartphones) ou vidéo (smartphones).

Possibilité pour un ou deux groupes de présenter leurs travaux devant la classe.

CONCLUSION DU THÈME :

1 heure

On peut demander aux élèves de synthétiser le cheminement effectué pendant la totalité du thème, en rappelant les espaces étudiés, les notions qui ont été construites et les liens logiques qui existent entre elles.

OU

On peut travailler sur un sujet de composition tiré de la banque nationale de sujets afin de produire en commun un plan détaillé qui ne juxtapose pas des jalons mais les mobilise comme des exemples dans le cadre d'une argumentation progressive.

ÉVALUATION SOMMATIVE FINALE :

2 heures

Évaluation type épreuve de spécialité de classe de première, qui peut être choisie au sein de la banque nationale de sujets.

